

Le syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 14 mai 2020

CHS - CT du 13 mai 2020

COMPTE - RENDU

*Compte tenu des contraintes liées au Covid 19 ce CHSCT s'est tenu en audio conférence, seul un représentant de **FO DGFIP** et un représentant de la CGT étaient sur place à la salle de réunion de la Direction, avec 3 représentants de l'Administration, l'ensemble des autres participants est intervenu par téléphone. Cette situation n'a pas toujours permis un débat clair, les conditions techniques n'étant pas toujours favorables.*

Un seul point était à l'ordre du jour :

- Information sur le Coronavirus et présentation du Plan de Reprise d'Activité

Dans un premier temps, M. MATTOY a répondu à une question posée par **FO DGFIP**, relatif à l'accueil prioritaire des enfants dans les établissements scolaires. En effet, cela conditionne en partie la reprise d'activité. M. MATTOY nous a répondu qu'après avoir consulté l'Inspection académique, la liste qui avait été précédemment établie était obsolète. Les seuls enfants prioritaires sont ceux dont les parents exercent des métiers dans le domaine de la santé et celui de la sécurité.

Nous avons également soulevé un problème vécu à l'hôtel des Finances PMF, dans la mesure où des redevables se sont présentés à la fenêtre de la Trésorerie hospitalière, pour solliciter directement les agents présents. M. ORDONAUD nous a confirmé les mesures qu'il nous avait précédemment indiquées, à savoir, la pose de plusieurs affiches à l'extérieur du bâtiment, ainsi que la fermeture du portail véhicules. M. MATTOY nous a également précisé qu'il interviendrait, une fois de plus, dans la presse écrite, parlée et les réseaux sociaux afin de rappeler les modalités d'accès aux services de la DGFIP durant cette période. Il s'agit de privilégier l'accueil téléphonique et les mails, l'accueil physique ne pourra avoir lieu que sur rendez vous, après avoir épuisé ces possibilités et à l'appréciation des agents des Finances.

Ensuite, le Plan de Reprise d'Activité nous a été présenté. Compte tenu que nous n'avons pu en disposer que la veille, en début d'après midi, il était plutôt difficile d'appréhender les 119 pages qu'il comporte. La volonté de la Direction de rendre un document exhaustif et opérationnel a rendu la tâche ardue, (*vous pourrez en prendre connaissance dans le document joint*)

En voici les principaux éléments :

- La distance entre chaque poste de travail doit être de **2 mètres**.
- Selon les sites : un plan de circulation, et les modes d'utilisation des espaces communs et des coins repas sont établis (pour ces derniers, une fiche sera apposée).
- Toujours pour les repas, l'utilisation de son poste de travail est possible, dans certaines conditions
- Pour le site de PMF, l'entrée et la sortie des agents sont différenciées et une seconde badgeuse est installée.
- En cas d'utilisation des escaliers, il est indispensable de se tenir à droite, et si nécessaire de s'arrêter au niveau d'un palier pour laisser monter l'autre personne.
- La mise à disposition de désinfectant sera améliorée
- Au niveau des masques, La Préfecture a transmis également un nombre de masques assez important, stockés pour l'instant à la Direction et qui vont être diffusés.
- Les derniers plexiglas nécessaires seront installés d'ici vendredi dans les 3 derniers services non dotés : Ax, Mirepoix et un dernier au CFP de Foix.

Le problème des masques a suscité de nombreuses interrogations :

- Pour notre département la dotation en masques est correcte ;
- Les masques sont destinés aux agents accueillant du public ;
- Il n'est pas possible d'exiger des redevables qu'ils en portent, en cas de rendez-vous, (*contrairement à la CAF*) ;
- Une particularité cependant, l'accueil des contrôleurs stagiaires est reportée au 2 juin, mais dans la mesure où un tutorat est mis en place, le tuteur et sont « élève » porteront un masque.
- Une circulaire du 1^{er} Ministre sur le port du masque sera diffusée sous peu.

Concernant la restauration : dans les sites qui en disposent, les chefs de service doivent coordonner les rotations et en cas de problème de badge procéder à la régularisation.

Le fait de laisser une marge de 24H pour exploiter le courrier ne s'impose pas réellement, il est par contre indispensable de se laver les mains.

Les fumeurs sont également invités à se laver les mains avant de fumer.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail M. RENDA a tenu à nous présenter succinctement le dernier rapport du Haut conseil de la santé publique du 6 mai dernier relatif à la climatisation dans ce contexte du Covid-19. (*vous le trouverez en PJ*)

La transmission du virus a lieu par gouttelettes à moins d'un mètre ou en cas de contact avec une surface souillée . Il n'y aurait pas de transmission par l'intermédiaire des climatisations. Cependant par mesure de précaution et non de protection, ce risque ne peut être totalement exclu. Dans ces circonstances , les climatisations ne doivent pas être remises en service. Ce n'est qu'en cas de canicule et après un nettoyage des filtres, qu'elles pourront à nouveau être utilisées.

FO DGFIP, a demandé si la solution des visières pouvait être envisagée, car une opportunité pourrait se faire jour par l'intermédiaire d'une société du Couserans. M. RENDA et le médecin de prévention ont répondu que cela ne s'imposait nullement. En fait, la multiplication des accessoires de protection pouvait conduire à un sentiment d'impunité qui serait nuisible. Ces visières sont prioritairement utilisées dans les unités COVID, par le personnel soignant directement exposés. Il est préférable de s'en tenir strictement aux gestes barrière et à privilégier la protection collective.

Le problème qui est en train de se poser est malheureusement le constat d'un certain relâchement qui pourrait s'avérer dramatique.

M. ORDONAUD a ensuite présenté la situation du Télétravail en Ariège durant cette période : 50 agents sont équipés actuellement selon différentes procédures : un dispositif spécifique a été mis en place pour les personnes fragiles (*en accord avec le médecin de prévention*) et à l'attention des agents qui auraient des difficultés pour garder leurs enfants.

FO DGFIP a cependant mis en avant les problèmes de liaison qui peuvent se poser avec le système VPN et les difficultés rencontrées par certains agents. Ce ne peut être qu'un palliatif qui a montré ses limites.

En ce qui concerne le présentiel, c'est le respect des mesures d'éloignement qui permettront la reprise du travail, Si elles sont remplies rien ne s'y oppose . De plus, dans la mesure où le seuil de travail opérationnel pour notre département est tout à fait respecté, il n'y a aucun caractère d'urgence.

FO DGFIP a soulevé un problème qui fait polémique, à savoir la mise en œuvre pour notre direction de l'ordonnance DUSSOPT. Celle-ci prévoit la retenue de jours RTT et de congés, voir de journée compte épargne temps, pour la période du 16 mars au 23 mai 2020. Nous avons rappelé la totale opposition des organisations syndicales face à ces mesures qui s'est traduite par des recours au niveau du Conseil d'État. De plus, cela ne va engendrer des tensions inévitables au sein des équipes. **FO** a demandé comment seront mises en œuvre, au niveau départemental les dispositions de la Note de service du 29 avril 2020 (*vous la trouverez en PJ, ainsi que son annexe*)

Mrs MATTOY et ORDONNAUD ont répondu en indiquant que, dans un premier temps, la base SIRHIUS serait mise à jour pour chaque agent, par le service des RH, pour la période du 16 mars au 16 avril, avec un retraitement des autorisations d'absence contraintes et des pointages. Ils nous ont précisé que si une mission avait eu lieu uniquement sur 2 heures, c'est toute la journée qui serait prise en compte.

C'est à l'issue du traitement de l'ensemble des données par les Ressources humaines, ainsi que du télétravail (travail fourni, disponibilité etc..) que ces informations seront transmises au responsables des services, pour analyser en relation avec les agents, les modalités de ces précomptes de jour RTT, congés ou C.E.T.

Mr MATTOY a donc conclu en indiquant que le barème serait appliqué, mais à partir d'une base juste, non contestable... *l'avenir nous le dira... FO DGFIP reste vigilant sur cette question particulièrement sensible, dans l'attente aussi des résultats des recours administratifs en cours.*

Le représentant de **FO DGFIP** est revenu sur un sujet qui avait été évoqué lors du CHSCT exceptionnel du 16 mars : la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables durant cette période. A ce moment-là pour **FO**, compte tenu des circonstances et contrairement à ce que supposait M. MATTOY, il y aurait sans doute une certaine compréhension du juge des comptes. La suite a donné raison à **FO DGFIP**, puisque le 25 mars une Ordonnance était prise qui dispose que l'état d'urgence sanitaire constitue une circonstance de la force majeure et dans ce cas la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public n'est pas mise en cause (§V de l'art. 60 de la Loi du 23 février 1963).

FO DGFIP a également souhaité connaître la suite réservée au Nouveau Réseau de Proximité.

M. MATTOY a répondu que pour l'instant, il était suspendu, mais il n'y avait pas de projet lourd sur 2020. la plupart des opérations envisagées concernaient les exercices 2021 et 2022.

Le regroupement du SIE de Pamiers sur Foix reste une priorité, mais il faudra analyser si cela est toujours possible en respectant les mesures de distanciation. Le calendrier sera revu à compter du 2 juin.

La mise en place du N.R.P. suppose toujours l'accord des maires et des Présidents de Communautés de communes.

Il n'y aura pas de présence physique dans les maisons France services, uniquement par téléphone avec des prises de rendez-vous. Un numéro de portable dédié sera mis en place au niveau des 3 SIP.

Enfin, les travaux de PMF sont pour partie reportés ;

- Le SPFE pourrait déménager la dernière semaine de mai.
- En juin – juillet, les travaux au rez-de-chaussée pourraient être réalisés dans la perspective du déménagement du SDIF avant le 1^{er} septembre
- L'aménagement du futur SIE est envisagé entre le 1^{er} et le 15 novembre maximum
- Le Bloc contrôle suivra cette installation du SIE.

En conclusion, l'ensemble des participants ont souhaité que le prochain CHSCT puisse se dérouler dans des conditions plus favorables permettant une véritable concertation.

N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr

Le délégué au CHS-CT du 13 mai 2020 :

Jean – Paul BERTRAND

Représentant titulaire **FO DGFIP**

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu



COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser
ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)